



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## reconduite aux frontières

Question écrite n° 74943

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à l'Angola et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

### Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. En ce domaine, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfetures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Concernant l'Angola, les données communiquées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ne portent que sur six années et s'établissent comme suit :

Laissez-passer consulaires (source : ministère de l'intérieur)

ANNÉES	NOMBRE d'étrangers en possession d'un document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers sans aucun document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré dans les délais utiles	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré hors délais	NOMBRE de demandes de laissez-passer ayant fait l'objet d'un refus	NOMBRE de demandes laissées sans réponse	POURCENTAGE d'étrangers ayant obtenu un laissez-passer dans les délais utiles par rapport à l'ensemble des demandes effectuées
2000	134	0	8	0	91	35	5,97
2001	104	0	11	0	67	26	10,58
2002	125	0	8	1	75	41	6,40

2003	102	0	19	0	55	28	18,63
2004	185	0	56	1	71	32	30,27
2005 (9 mois)	27	51	11	0	40	30	14,10

Le taux de délivrance des laissez-passer consulaires par l'Angole a marqué en 2004 une certaine progression. Un récent fléchissement de ce taux est constaté pour les 9 premiers mois de l'année en cours. Cette variation sur une période récente n'a pas conduit à envisager, pour l'heure, des démarches spécifiques envers les autorités de l'Angola. Mais nous entendons rester vigilants et suivre avec attention l'évolution de ces statistiques dans l'hypothèse où une détérioration de la situation serait constatée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74943

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 2005, page 9096

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2005, page 10793